

OBJET :
Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Nous, Maire de Villeneuve les Maguelone,
VU la loi du 05 avril 1884,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route

**Concert de Radio France
Eglise Saint Etienne**

**Le 20 juillet 2022
de 15H00 à 21H30**

VU la demande d'arrêté provisoire de stationnement formulée par Jean-Pierre Rousseau, directeur du Festival de Radio France Occitanie Montpellier, LR BP 9214, 34043 MONTPELLIER cedex 1, relative à la nécessité de stationner provisoirement un camion (20m3) et 3 voitures « techniques », pour l'organisation du concert Radio France, prévu le **20 juillet 2022 de 15h00 à 21h30, en l'Eglise Saint Etienne.**

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement **place de l'Eglise** pour l'organisation de cette manifestation.

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit place de l'Eglise, sur 5 places de parking (situées à droite de l'entrée de l'église), **le 20 juillet 2022 de 15h00 à 21h30**. Ces emplacements seront réservés pour stationner un camion de 20m3 et 3 voitures « techniques ».

ARTICLE 2 :

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de barrières installées par les services techniques.

ARTICLE 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Les véhicules en infractions par rapport à l'article 1 du présent arrêté, seront considérés en stationnement gênant et seront mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires conformément à la réglementation.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve lès Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la de la Commune.

Publié le **19 JUL. 2022 -**

Pour extrait conforme : En Mairie le 08 juillet 2022

Le Maire
Véronique NEGRET.

